Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 035-213503048-20260512-DMCFU202605048-DE

PROCES VERBAL
ST-OUEN-DES-ALLEUX

Séance du conseil municipal du 12 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents : 12
Nombre d'absents : 3
Nombre de votants : 12

L'an deux mil vingt-six, **le douze mai à dix-neuf heures,** le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence du Maire, Monsieur Jean-Louis QUILLIOT,

Présents	M. QUILLIOT Jean-Louis, Mme GOBÉ Laurence, M. RAIPIN-PARVEDY Philippe, M. DOUAGLIN Émile, Mme BOURION Juliette, M. BATTAIS Régis, M. LEULIETTE Arnaud, M. HOCHART Arnaud, Mme LE ROY Delphine, M. GESLIN Damien, Mme DELALANDE Sabrina, Mme GRATIEN Camille, Mme SENECHAL Marie,
Absents	Mme GOBÉ Laurence, Mme BRIAND Stéphanie, M. PITOIS Ludovic,
Secrétaire	Mme SENECHAL Marie,
Convocation	05/05/2026

2026 05 048 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET ASSAINISSMENT 15001

Le Conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-1 et suivants,
Vu le budget primitif voté pour l'exercice 2025,
Vu le rapport du maire sur la gestion financière de l'exercice 2025,

Considérant que le compte financier présente la situation réelle des opérations budgétaires et comptables de la commune pour l'exercice 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

1 -Approbation du compte financier

Le Conseil municipal approuve le compte financier de l'exercice 2025, comprenant :
Le compte administratif du budget principal,
Le compte de gestion du receveur municipal.

2 - Résultats de clôture

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent N-1	Part affecté à l'investissement N	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture de l'exercice N
Investissement	61 181,83 €		- 63 035,90 €	- 1 854,07 €
Fonctionnement	23 616,78 €	23 616,78 €	3 091,15 €	3 091,15 €
Total	**84 798,61 €**	**23 616,78 €**	**- 59 944,75 €**	**1 237,08 €**

3 - Affectation du résultat de fonctionnement
Reports :
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 61 181,83

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 035-213503048-20260512-DMCFU202605048-DE

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 23 616,78

Soldes d'exécution :
Un solde d'exécution (Déficit- 001) de la section d'investissement de : - 63 035,90
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 3 091,15

Par ailleurs, la section d'investissement ne laisse pas apparaître de restes à réaliser.

Le Maire rappelle que, par délibération en date du 2 décembre 2025, le Conseil municipal a décidé :

- **d'approuver la clôture du budget annexe assainissement n°15001 à l'issue des opérations de l'exercice 2025 ;**
- **d'intégrer les soldes du compte de gestion de ce budget annexe au budget principal de la commune.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,
décide :

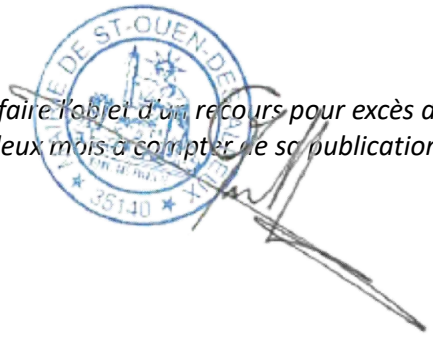
- **d'intégrer le déficit du résultat d'investissement, d'un montant de 1 854,07 € ;**
- **d'intégrer l'excédent du résultat de fonctionnement, d'un montant de 3 091,15 € ;**

aux comptes 001 et 002 du budget principal 2026 de la commune, en cumul avec les résultats antérieurs.

4 - Autorisation au maire

Le Conseil municipal autorise le maire à transmettre le compte financier approuvé à la préfecture et au comptable public pour information et contrôle de légalité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A Saint-Ouen-des-Alleux,
Le 18/05/2026
Le Maire, Jean-Louis QUILLIOT



Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.